

10
Lettres de
S. Ber-
nard.

de paix de l'Eglise : que les Evêques donnent les choses saintes à des chiens, & jettent des perles à des porceaux, qu'ils tournent ensuite contre eux & les foulent aux pieds: que tels ils les élèvent, tels ils sont obligés de les souffrir: qu'ils les enrichissent des biens de l'Eglise sans corriger leurs défauts, & qu'en suite ils sont contraints de souffrir leur insolence; parce que ces Clercs enrichis des travaux des autres, mangent les biens de la terre sans qu'il leur en coûte rien; déforment leur iniquité vient de leur abondance: car étant accoutumés aux délices, sans être cultivés par une bonne discipline, ils sont pleins d'ordure, dont il est presque impossible de les laver. Sur la fin de cette Lettre Saint Bernard s'excuse de ce qu'il n'est pas allé trouver le Pape comme il en avoit été prié.

Dans la cent cinquante-troisième adressée à Bernard, Prieur de la Chartreuse de Portes, proche de la Ville de Bellay, qui lui avoit demandé une exposition sur le Cantique des Cantiques, après avoir parlé de cet Ouvrage d'une manière fort humble, il promet de faire transcrire & de lui envoie les discours qu'il avoit faits sur le commencement du Cantique des Cantiques.

Dans la suivante adressée au même, il lui témoigne en lui envoyant ces discours, le regret qu'il a de n'avoir pu aller visiter sa Chartreuse.

Dans la cent cinquante-cinquième il mande au Pape Innocent, qui avoit donné à ce Prieur un Evêché dans la Lombardie, qu'il est digne de cet honneur, mais qu'il n'est pas propre à remplir cette place; parce que les Lombards étant fort insolens & fort méchants, un jeune homme qui a toujours vécu dans la solitude n'est pas capable de les gouverner; ainsi il prie le Pape de le réserver pour une autre place.

Dans la cent cinquante-sixième il recommande à ce Pape l'Eglise d'Orléans, dont le Siege étoit vacant.

Dans la cent cinquante-septième il recommande à Haimeric, Chancelier de l'Eglise de Rome, le Prévôt & les Chanoines de l'Eglise de Meun, dans le Diocèse d'Orléans. Ces deux Lettres & les précédentes, depuis la cent cinquante & unième, sont de l'an 1135.

La cent cinquante-huitième est écrite au Pape Innocent, sur le meurtre de Thomas Prieur de Saint Victor de Paris, qui avoit été tué proche de Gournay, par les parens de Thibaud Archevêque de Paris, en revenant avec Etienne Evêque de Paris de l'Abbaté de Chelles, où ils étoient allés pour faire quelque réforme dans cette Abbaté. L'Evêque de Paris en fut si touché qu'après avoir prononcé une Sentence d'excommunication contre tous ceux qui avoient eu part

à ce meurtre, ou qui recevoient les meurtriers, se réservant à lui seul l'abolution de ce crime; il se S. Bernard. & à nard. Geoffroy Evêque de Chartres son Legat, afin qu'ils fissent justice de cet attentat. Cette Lettre-ci est celle que Saint Bernard écrit en son nom au Pape, pour exciter son zèle contre une action si detestable, & lui demander qu'il punisse l'Archevêque de Paris, premier Auteur de ce meurtre.

La suivante est celle qui est écrite au Pape au nom de l'Evêque de Paris sur le même sujet.

Dans le même temps il y eut un autre meurtre commis en la personne d'Archembaud, Sous-Doyen de l'Eglise d'Orléans, à la fuscication d'un Chanoine de cette Eglise, Saint Bernard en écrit aussi au Pape par la Lettre cent soixante & unième, afin de le porter à punir exemplairement ce crime, non seulement en la personne de ceux qui l'avoient commis, mais aussi en la personne de celui qui en étoit la cause.

Il y a encore trois autres Lettres, qui sont les cent soixantième, cent soixante & deuxième & cent soixante & troisième, par lesquelles il recommande cette affaire à Haimeric, Chancelier de l'Eglise de Rome, & à un autre Cardinal.

Geoffroy Evêque de Chartres, Legat du Pape, ordonna aux Evêques des Provinces de Rheims, de Rouen, de Tours & de Sens, de se trouver au Concile de Joaze, pour y condamner les Auteurs de ces meurtres, suivant la rigueur des Canons. Nous n'avons point les Actes de ce Concile de Joaze; mais nous apprenons par une Lettre du Pape Innocent II. adressée aux Evêques qui y assisterent, qu'ils excommunierent tous ceux qui avoient eu part à ces meurtres. Le Pape confirme leur Jugement par cette Lettre; & parce qu'il lui paroïssoit qu'il n'étoit pas assez severe, en y ajoutant, il y ordonne qu'on cessera de célébrer l'Office divin dans tous les endroits où se trouveront ces meurtriers, & que Thibaud, Noterius & tous les autres, à qui ces meurtres ont servi, pour retener ou pour acquérir des bénéfices en seront privez. Il prononce aussi anathème contre tous ceux qui recevront ces meurtriers. Tout ceci s'est passé en l'année 1133. comme le Pere Mabillon le fait voir dans les Notes.

La cent soixante & quatrième Lettre de Saint Bernard est écrite au Pape Innocent, sur le différent survenu dans l'Eglise de Langres pour l'élection d'un Evêque, à la place de Guillaume mort l'an 1138. Pierre Archevêque de Lion & Hugues Duc de Bourgogne vouloient faire élire un Moine de Cluny: Robert Doyen de cette Eglise, Ponce Archevêque, Olic & les autres Chanoines ne vouloient point de cet homme, & demandoient qu'on leur laissât la liberté d'élire qui